

Brambles

Politique en matière de droits de la personne

Brambles Limited

Révisé : 1 juillet 2023

Version 4,0

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

Respect pour les droits de la personne

Comme indiqué dans le Code de conduite de Brambles, le respect des droits de la personne est essentiel chez Brambles, au sein des sociétés du Groupe et dans les communautés où nous opérons. Ces principes sont intégrés dans notre modèle de régénération, qui facilite le « partage et la réutilisation » du plus grand stock de palettes et de conteneurs réutilisables au monde tout en contribuant à la mise sur pied d'une économie protégeant l'environnement et créant des chaînes d'approvisionnement plus sécuritaires et efficaces pour l'avenir. Afin de maintenir ce modèle, nous avons adopté un vaste éventail de politiques, pratiques et programmes uniques dans différents secteurs importants pour les droits de la personne, notamment la sécurité, les droits des travailleurs, la diversité, l'équité, l'inclusion et la vie privée.

La Politique en matière de droits de la personne de Brambles est guidée par le Code de conduite, lequel s'inspire des principes internationaux définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En témoignage de notre engagement en faveur de ces principes, Brambles adhère au Pacte mondial des Nations Unies et soutient en permanence les dix principes dudit Pacte mondial dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Chez Brambles et dans l'ensemble de notre Groupe, nous nous engageons à ce que les individus soient traités équitablement avec dignité et respect, tout en communiquant avec les parties prenantes des communautés locales – y compris les populations autochtones ou autres populations menacées – pour nous assurer que nous écoutons, que nous apprenons, que nous tenons compte de leurs opinions et que nous respectons leurs cultures, patrimoines et droits ancestraux respectifs au moment de conduire notre activité. Nous chercherons à coopérer avec les gouvernements et les organismes de la société civile afin de faire progresser la résolution des problèmes et mieux comprendre comment nous pouvons faire une différence.

Notre engagement

Nous nous engageons à respecter tous les droits de la personne reconnus à l'international et qui sont applicables à nos opérations. Lorsque les lois nationales et les droits de la personne internationaux diffèrent, nous cherchons à appliquer la norme supérieure. Lorsque la loi nationale et les normes relatives aux droits de la personne applicables sont incompatibles, (ce qui signifie que Brambles serait en infraction de la loi nationale si elle appliquait la norme internationale relative aux droits de la personne), nous appliquerons la loi nationale tout en cherchant des façons de respecter les droits de la personne internationaux dans la mesure du possible.

Portée de cette politique

Cette Politique en matière de droits de la personne s'applique à l'ensemble des directeurs, agents et employés de Brambles et des sociétés du Groupe. Tous ces individus doivent respecter la présente politique et agir en conséquence dans le cadre de leurs activités pour le compte de

Brambles. Brambles et les sociétés du Groupe s'engagent également à collaborer avec des coentrepreneurs, des fournisseurs et d'autres tiers qui se conforment aux principes de cette Politique ou adoptent des politiques similaires pour la conduite de leurs propres affaires.

Valoriser la diversité, l'équité et l'inclusion

Brambles valorise la diversité des personnes avec qui nous travaillons et les contributions qu'elles apportent. Nous sommes depuis longtemps attachés aux principes d'équité de traitement et à l'égalité des chances et nous ne tolérons en aucun cas la discrimination ou le harcèlement. Nous sommes déterminés à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination et de tout harcèlement sur la base de la race, du sexe, de la couleur, de la nationalité ou l'origine nationale, de la classe, de la religion, de l'âge, de l'incapacité, de l'état civil, de l'orientation ou l'identité sexuelle, des opinions politiques ou de tout autre statut protégé par la loi applicable.

Dans chaque pays et chaque culture, Brambles s'efforce d'être un employeur de choix. Nous recrutons, employons, plaçons, formons, rémunérons et promouvons les meilleurs individus pour le poste concerné sur la base de leurs mérites et de leurs compétences professionnelles, sans discrimination.

Brambles adhère également au principe de rémunération égale pour travail égal et son approche en matière de rémunération est fondée sur les principes d'impartialité et d'équité pour tous les employés. Chez Brambles, les employés ayant des postes identiques ou de niveau similaire devraient être payés de façon équitable pour leur travail.

Peu importe le statut ou les caractéristiques de chacun, Brambles ne tolère pas le manque de respect, les comportements inappropriés, le traitement injuste ni les représailles de quelque sorte que ce soit sur le lieu de travail ou dans toute circonstance professionnelle hors du lieu de travail. L'engagement de Brambles envers ces valeurs est énoncé dans sa Politique de diversité.

Travail forcé et traite des personnes

Comme indiqué dans le Code de conduite, Brambles interdit – tant dans ses opérations que dans celles de ses fournisseurs – le recours à une quelconque forme de travail forcé, y compris le travail en milieu carcéral, le travail en servitude, le travail obligatoire, le travail des militaires et le travail des esclaves, ainsi que toute forme de traite des personnes.

Brambles reconnaît que les travailleurs migrants qui se déplacent à l'intérieur d'un pays ou voyagent à l'étranger pour trouver un emploi constituent l'un des groupes les plus vulnérables. Afin d'offrir la meilleure protection possible à cette catégorie de travailleurs, Brambles garantit ce qui suit : (1) les travailleurs migrants ont exactement les mêmes droits que les employés locaux; (2) les commissions et autres frais associés à l'embauche de travailleurs migrants doivent être pris en charge par la société, et non par les travailleurs migrants; et (3) les travailleurs migrants n'ont pas à remettre leurs pièces d'identité à Brambles, sauf de façon brève afin de vérifier leur identité et leur admissibilité à l'emploi.

Travail des enfants

Brambles ne tolérera pas le travail des enfants, ni dans ses opérations ni dans celles de ses fournisseurs.

Nous considérons que **tout** travail est dangereux, relève de l'exploitation ou est destructeur s'il commence à un âge trop précoce. Par conséquent, nous n'employons pas d'enfants – et nous ne

faisons pas d'affaires avec des fournisseurs ou autres tiers qui emploient des enfants – de moins de 15 ans, sous l'âge légal de l'école obligatoire ou n'ayant pas l'âge minimum pour travailler dans le pays, l'âge le plus avancé étant retenu. En outre, nous n'employons aucun enfant de moins de 18 ans pour un poste impliquant des tâches potentiellement dangereuses et nous exigeons que nos fournisseurs et autres tiers fassent de même. Brambles considère comme étant un travail dangereux pour un enfant tout travail pouvant potentiellement porter atteinte à la santé, à la sécurité ou à la morale de l'enfant ou nuire à son éducation et comprend notamment :

- Le travail nécessitant l'utilisation de machinerie ou d'équipement à moteur;
- Le travail à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces restreints;
- Le travail qui expose l'enfant à des substances, à des agents, à des processus, à des températures, à des niveaux de bruit ou à des vibrations dangereux ou pouvant être néfastes pour sa santé;
- Le travail dans des conditions particulièrement difficiles, comme durant de longues heures ou durant la nuit ou le travail où l'enfant est déraisonnablement confiné à l'espace de travail.

Peuples autochtones

Nous respectons les droits des peuples autochtones lorsqu'ils sont affectés par notre activité.

Heures de travail, salaires et avantages

Brambles reconnaît que les salaires sont essentiels pour bénéficier d'un niveau de vie suffisant. L'entreprise mène ses activités dans le respect de toutes les lois relatives aux salaires, aux heures de travail, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux et nous reconnaissons le droit de tous de se reposer et de se divertir, notamment en limitant raisonnablement les heures de travail et en observant les jours fériés payés. En outre, Brambles vise à mener des activités avec des fournisseurs et d'autres tierces parties qui respectent les lois relatives aux salaires, aux heures de travail, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux et qui acceptent de faire preuve de transparence, d'éliminer toute lacune relevée et de chercher à s'améliorer continuellement.

Lieu de travail sûr et sain

Brambles s'efforce de mettre à disposition de tous ses employés un lieu de travail sûr et sain et se conforme aux lois, réglementations et exigences internes applicables en matière de santé et de sécurité. Pour plus de renseignements sur ce sujet, veuillez consulter la Charte Zéro accident et la Politique de santé et de sécurité de Brambles qui figurent dans le Code de conduite, ainsi que les politiques des entreprises locales en matière de santé et de sécurité.

Brambles s'engage par ailleurs à maintenir un lieu de travail ne laissant aucune place aux actes de violence, d'intimidation ni à d'autres situations perturbatrices ou à risque dues à des menaces internes ou externes. Des mesures de sécurité sont à disposition des employés, si besoin, et seront mises en œuvre dans le respect de la dignité et de la vie privée des employés.

Liberté d'association et de négociation collective

Comme indiqué dans le Code de conduite, Brambles respecte le droit de nos employés de constituer ou d'adhérer – ou de ne pas adhérer – à un syndicat sans peur de représailles, de vengeance, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat reconnu par la loi, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis. Brambles s'attache à négocier de bonne foi avec ces représentants.

Vie privée

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois et règlements sur la protection des renseignements personnels applicables. Notre politique mondiale relative à la protection des renseignements personnels établit le cadre qu'applique Brambles afin de respecter ses engagements.

Nos communautés

Nous respectons les droits de la personne des membres des communautés dans lesquelles nous menons nos activités et nous sommes conscients que nous sommes responsables d'utiliser ces ressources de façon avisée. C'est pourquoi nous sommes les premiers à mettre en place une chaîne d'approvisionnement régénératrice grâce à laquelle nous aidons à créer une économie bonne pour l'environnement au moyen de la réutilisation, de la résilience et de la régénération pour le bénéfice à long terme de la société. Brambles encourage activement les efforts de ses employés à faire une différence dans leur communauté.

Notre chaîne d'approvisionnement, diligence nécessaire et réparation

Grâce à notre principe de diligence nécessaire continue et fondée sur les risques, aux modalités contractuelles appropriées et à notre politique relative aux fournisseurs, qui est alignée sur les attentes et les engagements énoncés dans cette Politique en matière de droits de la personne, nous informons nos fournisseurs et autres tierces parties en la matière et nous nous attendons à ce qu'ils respectent nos engagements en matière de droits de la personne, entre autres choses. Les fournisseurs et les autres tierces parties doivent reconnaître les engagements énoncés dans cette Politique et dans notre politique relative aux fournisseurs et confirmer avoir mis en place des pratiques similaires afin de respecter et de maintenir ces engagements.

L'entreprise reconnaît que, dans certains pays où elle mène ses activités, il existe des risques particulièrement élevés et systémiques d'abus des droits de la personne. Afin de limiter ces risques, nous avons mis en place des mesures de diligence nécessaire ainsi que des mesures de contrôle plus sévères si approprié. Nos fournisseurs appartenant à la catégorie de risque la plus élevée sont également surveillés et inspectés.

Signalement et résolution

La résolution fait partie intégrante de notre programme relatif aux droits de la personne et chez Brambles, nous nous engageons à offrir des mécanismes de grief et d'aider à résoudre les problèmes dans les situations où nous pourrions être en cause, avoir contribué à la situation ou nous avons été liés autrement à un problème lié aux droits de la personne ou ayant un impact environnemental. Nous ne tolérerons pas et ne contribuerons pas sciemment à créer des conséquences néfastes pour les droits de la personne en raison des actions de nos fournisseurs ou d'autres tierces parties. Si nous apprenons l'existence de conséquences néfastes, nous nous engageons à faire partie de la solution, à chercher à prévenir ou à limiter le problème et lorsque les circonstances l'exigent (p. ex. la nature du problème ou le refus du fournisseur de travailler avec nous), nous mettrons fin à la relation.

La transparence fait partie de la culture de Brambles et nous avons adopté une approche exhaustive pour créer des canaux de communication des griefs. Nous continuons de sensibiliser nos employés et de leur donner de l'information sur les droits de la personne et les encourager à signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir sans crainte de représailles, de châtement ou

de victimisation, au moyen des mécanismes de grief, notamment notre ligne de signalement. Nous mènerons enquête et, lorsque c'est approprié, prendrons des mesures de correction pour remédier aux préoccupations, y compris les préoccupations liées aux droits de la personne.

En outre, nous encourageons nos fournisseurs à rendre accessibles des mécanismes de grief efficace à leurs employés et nous rendons notre ligne de signalement accessible à ceux-ci ainsi qu'aux membres de notre chaîne d'approvisionnement étendue.

Conformité à la présente politique

Tous les employés doivent prendre le temps de lire et de comprendre la présente politique en matière de droits de la personne. Omettre de se conformer à la présente politique pourrait entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Responsabilité de la réussite de cette politique

Le Conseil d'administration de Brambles est responsable en général de cette politique. Le directeur de la conformité est responsable des activités quotidiennes liées à cette politique et doit veiller à ce que tous les employés reçoivent de la formation appropriée régulièrement à ce sujet.

Le directeur de la conformité, en collaboration avec le Conseil d'administration, a la responsabilité de passer en revue la présente politique et son programme de diligence nécessaire pour en évaluer l'efficacité et intégrer les leçons acquises. Les conclusions doivent être présentées au Conseil d'administration de Brambles. Cette politique ne constitue pas une partie du contrat des employés et n'en crée pas une par ailleurs, et elle pourrait être modifiée périodiquement. Les employés sont invités à donner leur rétroaction sur la présente politique et à suggérer des améliorations. Les commentaires ou les suggestions doivent être soumis au directeur de la conformité.

Signaler des inquiétudes ou des actes répréhensibles en vertu de la Politique d'expression de Brambles

Brambles crée des lieux de travail dans lesquels une communication ouverte et honnête entre tous les employés est valorisée et respectée. Si vous avez des questions concernant la présente Politique en matière de droits de la personne ou si vous souhaitez signaler une violation potentielle y afférente, veuillez contacter votre supérieur, votre représentant local des ressources humaines ou un membre de l'équipe juridique ou l'équipe de direction. Si la législation locale le permet, vous pouvez également signaler les violations suspectées de cette Politique par le biais de l'assistance téléphonique S'exprimer de Brambles, en visitant le site Web www.brambles.ethicspoint.com ou en appelant le numéro de téléphone correspondant à votre région – ce numéro figure sur les affiches S'exprimer placées dans plusieurs endroits sur votre lieu de travail.

Conformément à la Politique d'expression de Brambles, aucun employé ne fera l'objet de représailles ou d'une vengeance pour avoir fait part de ses inquiétudes en vertu de la Politique en matière de droits de la personne. Brambles s'engage à enquêter sur les inquiétudes des employés et à y apporter des réponses, ainsi qu'à prendre des mesures correctives appropriées en cas de violation.